

OBJET :
EXONERATION DE
LOYER POUR LA
SAS COM & SO
DANS LE CADRE
DE LA CRISE
SANITAIRE LIEE
AU COVID 19

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **06 OCT. 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES
Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey,
PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

Vu la délibération n°2019-16 relative au partenariat pour la création d'une
pépinière commerciale et artisanale en centre-ville, place de Verdun et la
convention idoine signée avec la SAS COM & SO devenu locataire de la
Commune.

Eu égard à la crise sanitaire sans précédent débutée au cours du premier
trimestre 2020,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'exonérer de loyer la SAS COM &
SO pour les mois d'avril et mai durant lesquels ce commerce bénéficiaire a été
clos, soit la somme globale de 240 €.

Vu la Commission des Finances en date du 24 septembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE la suppression des loyers des mois d'avril et mai 2020 pour la SAS
COM & SO pour la somme globale de 240 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

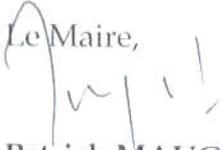
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été
affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

